DEMANDE D'AUTORISATION PREFECTORALE AFIN D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RESUMES NON TECHNIQUE

IDEAL FIBRES & FABRICS COMINES

I RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

I.1 ETAT INITIAL DU SITE

La société IDEAL FIBRES & FABRICS COMINES est implantée sur la commune de COMINES dans le département du Nord au sein du Parc d'Activité de la Nouvelle Energie. L'accès au site se fait par le rue de l'Energie.

Le site est localisé en zone UGbn du Plan local d'urbanisme de la communauté urbaine de LILLE.
La zone UG est une zone économique bénéficiant d'une situation privilégiée, soit par sa proximité du centre-ville, soit par sa desserte. Il convient d'y favoriser la mixité d'activités économiques par l'implantation d'activités tertiaires, de bureaux, de commerces, de services, et d'activités industrielles ou artisanales compatibles avec les activités déjà présentes sur la zone.
Le secteur « n » indique que les sols sont pollués. (Le site était auparavant occupé par la centrale électrique de Comines)

Les installations classées pour la protection de l'environnement sont autorisées sous réserve du respect de la législation en vigueur.

L'activité réalisée par la société IDEAL FIBRES & FABRICS COMINES est donc compatible avec le règlement d'urbanisme de la zone.

Effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement

I.2 EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

- ***Pollution de l'air***

Les rejets de l'établissement sont :

- Les rejets ponctuels des moteurs de camions, lors des apports ou expéditions de matériaux.
- Les rejets des chaudières et aérothermes fonctionnant au gaz naturel
- Les rejets des machines d'extrusion
- Les rejets des deux fours à filières (un gaz naturel et un électrique)
- Les rejets de la ligne de teinture SPACE

- Les rejets des camions sont constitués des gaz d'échappement
- Les rejets des chaudières et aérothermes (gaz) sont constitués des fumées de combustion de gaz naturel et de la vapeur d'eau produite pour le process (pour les chaudières vapeur)
- Les rejets atmosphériques de la ligne de teinture sont essentiellement constitués de vapeur d'eau.
- Les rejets des extrudeuses et des fours sont composés des produits de dégradation des composés thermoplastiques composant la matière première.

- ***Pollution de l'eau***

La ressource d'eau souterraine est utilisée indirectement, par l'utilisation d'eau de ville.

L'eau est utilisée pour :

- L'usage sanitaire,
- Le nettoyage,
- La production de vapeur,
- La teinture (ligne SPACE),
- Le refroidissement,
- Le réseau incendie

Ces activités génèrent des rejets.

- ***Pollution des sols / sous-sol***

De par l'utilisation de produits liquides, l'activité génère un risque de pollution de sols (et des eaux souterraines).
De même en cas d'incendie, les eaux d'extinctions potentiellement polluées sont susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines.

- ***Bruit***

Le site est implanté en zone industrielle, en limite de zone urbaine (commune de Comines).
Le fond sonore est caractérisé par un bruit de fond lié aux entreprises présentes dans la zone ainsi qu'à la circulation automobile urbaine.
Les principales sources de bruit sur le site sont attribuables au bâtiment de production de fil (extrusion), avec des machines de production comprenant des rejets en toiture ainsi que les utilités techniques associées (installations frigorifiques, compresseurs air comprimé, chaufferie vapeur). Excepté le dépotage pour l'alimentation des silos de granulés de polymères (opération réalisée de jour), il n'y a pas d'activité à l'extérieur des bâtiments.
Les groupes diesel associés à l'extinction automatique ne fonctionnent qu'en cas d'incendie ou lors d'essais.

- ***Déchets***

Les déchets générés seront ceux typique d'une activité industrielle, rebus de process, emballage, produits de nettoyages….

- ***Trafic***

L'activité exercée par la société IDEAL FIBRES & FABRICS génère un flux de véhicules légers et un flux de poids lourds.

Le flux de véhicules légers est estimé à 140 voitures par jours. Il est généré par les travailleurs et les visiteurs.
Le nombre total de poids lourds est lui de 20 véhicules par jour.

- ***Intégration paysagère / faune et flore***

La Zone d'Activité de la Nouvelle Energie est localisée sur l'ancienne friche de la centrale électrique de Comines. La centrale électrique a fonctionné de 1922 à 1985. La création cette zone était une volonté de la Ville de Comines qui a mené une action forte pour attirer les investisseurs et partenariats.

I.3 MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER, LIMITER, ET SI POSSIBLE COMPENSER LES INCONVENIENTS DE L'INSTALLATION

- ***Air***

Afin de limiter l'impact des rejets sur l'environnement, la société IDEAL FIBRES procède à un entretien régulier, aux vérifications, aux réglages et aux contrôles nécessaires au bon fonctionnement de ces installations. En cas de remplacement de machines, le choix de nouvelles installations est pour une partie fondé sur les performances énergétiques et les émissions des installations.

Les rejets qui ont été retenus pour le calcul d'impact sanitaire sont ceux émis par les fours, les extrudeuses et la ligne de teinture en continu (SPACE). L'étude a été réalisée au regard des campagnes de mesures de 2011, 2013 et 2014 et sur la base d'hypothèses majorantes. Les voies d'exposition retenues sont l'ingestion et l'inhalation, pour une cible assimilée à un enfant de 6 ans (population sensible) et pour une cible assimilée à un adulte pour un scénario résidentiel.
Cette étude a conclu :

- que l'activité du site seule n'entraîne pas l'apparition d'effets inacceptables sur la santé.
- que l'activité du site + bruit de fond n'entraînent pas l'apparition d'effets inacceptables sur la santé.

➢ ***Eau***

Les eaux pluviales de toiture sont rejetées directement à la LYS en accord avec Voies Navigables de France.

Les eaux pluviales de voirie potentiellement polluées en hydrocarbures sont également rejetées à la LYS en accord avec Voies Navigables de France.
Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de ces rejets, la société IDEAL FIBRES & FABRICS a procédé à la mise en place de deux séparateurs hydrocarbures afin de piéger, par gravité et/ou par coalescence, les hydrocarbures présents dans les eaux pluviales.

Les eaux de rinçage de la ligne de teinture (nouvelle installation) sont actuellement recueillies au niveau de caniveaux étanches, une pompe de relevage permet de stocker ces eaux industrielles dans des conteneurs de 25m^3.
Ces containers sont stockés sur site puis expédiés et traités dans une station d'épuration localisée dans l'emprise d'une usine du groupe BEAULIEU en Belgique apte à traiter ce type d'effluent.

La station d'épuration BIG Floorcoverings NV est autorisée à retraiter les eaux industrielles par arrêté du 18 mai 2006.

L'exportation des eaux industrielles de lavage des fibres de la société IDEAL FIBRES & FABRICS COMINES vers la société BIG FLOORCOVERINGS NV à WIELSBEKE (Belgique) est autorisée par la préfecture du Nord par courrier du 28 octobre 2010 et par l'OVAM (l'Agence Publique Flamande de Déchets par courrier du 19 novembre 2010).
Le transporteur retenu est la société TRACK TRAITEMENT agence de Lille qui est porteur d'un récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce ou de courtage de déchets.

Les eaux de nettoyage des sols (faible volume) sont à associer aux effluents de la ligne de teinture.

Dans un second temps, après optimisation de la qualité des effluents, ces eaux seront acheminées à la station d'épuration de Comines Pureté.
Une convention de rejets a également été obtenue avec la station d'épuration de Comines Pureté pour les eaux industrielles. Un arrêté d'autorisation fixant les caractéristiques à respecter a été émis pour le rejet des eaux industrielles. Une autosurveillance sera réalisée en continu pour le débit, le pH et la température (avec enregistrement). Des mesures avec prélèvements et analyses seront réalisées mensuellement ou annuellement selon les paramètres, conformément à la demande de la commune de COMINES.

Les eaux sanitaires sont acheminées via le réseau d'assainissement communal à la station d'épuration de Comines Pureté

En cas d'incendie ou de déversement accidentel de produits liquides sur le site, les eaux sont acheminées vers un bassin de confinement.

- ***Pollution des sols / sous-sol***

Le sol de l'ensemble des bâtiments est recouvert d'un revêtement étanche. Les stockages en futs ou en conteneurs sont placés sur des rétentions d'une capacité de 100%.

Pour les produits liquides stockés en récipient de faible contenance, le nettoyage de la dalle béton par des produits absorbants permet de supprimer tout risque de contamination des sols et des eaux souterraines.

En cas de pollution accidentelle due à l'utilisation et au stockage de produit liquides, les effluents s'écouleront sur la dalle béton des bâtiments et seront repris par le réseau d'assainissement du bâtiment. Ces effluents seront alors stockés dans le bassin de confinement.

Le bassin de confinement permettra également le stockage des eaux d'extinction en cas d'incendie.

- ***Bruit***

Plusieurs campagnes de mesures ont été réalisées sur le site ces dernières années.
Au début 2012, un seul point de mesure ne respectait pas la réglementation : émergence au niveau d'une habitation sur l'autre rive de la Lys (côté Belgique). Suite à divers travaux réalisés et à une série d'actions menée en 2011/2012, une nouvelle mesure a été réalisée en juillet 2012 et a conclu à la conformité des émergences en période de jour et de nuit.

- ***Déchets***

L'ensemble des déchets produits par la société fait l'objet d'un traitement spécifique par des sociétés spécialisées.

- ***Trafic***

Le site est localisé dans un Parc d'activité, L'accès se fait par la rue de l'énergie qui est reliée à la rue de Wervicq (D945) par la rue Ampères.
Le trafic est constitué par les employés du site, les visiteurs et les transporteurs,
Aucune augmentation du trafic n'est prévue à court terme.

- ***Paysage/faune et flore***

L'impact de l'entreprise IDEAL FIBRES & FABRICS COMINES sur la faune, la flore et le paysage est minime puisque bâti sur des anciens terrains à vocation industrielle (référencés de plus à ce jour comme pollués) et non sur des terrains vierges de construction.

La société BIOTOPE a procédé à un pré-diagnostic écologique visant à cibler les enjeux faune-flore dans le cadre de la réalisation de ce présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter. L'objectif de l'étude était de disposer d'une vision globale des enjeux écologiques dans les environs du site. Pour ce faire, l'étude regroupe une synthèse des zones d'inventaire et de protection au droit et aux alentours du projet (rayon de 2 kms), ainsi qu'une présentation des principales contraintes que peut représenter le projet pour la faune et/ou la flore.
L'étude des enjeux floristiques et faunistiques a conclu que les enjeux écologiques de la zone sont à considérer comme étant faibles à moyens et que la fusion des deux entreprises n'impliquant aucune modification du site existant, les contraintes réglementaires sont a priori inexistantes dans la configuration actuelle du projet.

II RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

Nous retiendrons que le danger principal pour l'activité et les installations (extrusion granulés de plastique avec stockage de matières premières et de produits finis) est l'incendie.

Concernant les phénomènes naturels (séisme, inondation…), la zone d'implantation ne représente pas de risque particulier.

L'exploitation d'une unité de transformation de matières plastiques engendre de nombreux risques dits « mineurs » et « majeurs »

Au regard de ces risques de nombreux moyens de prévention sont mis en œuvre au niveau du site non seulement techniques (implantation, éléments de construction, éléments coupe feu, détection…) mais également organisationnels et humains (consignes de sécurité, procédures de vérification et maintenance, information et formation du personnel à la sécurité).

L'analyses préalable de risques réalisée a abouti à l'identification de cinq scénarios majorants qui ont donc fait l'objet d'une analyse détaillée des risques avec cotation :

- L'incendie de la zone de stockage de produits finis IDEAL FIBRES (rubrique 2663)
- L'incendie de la zone de stockage de produits divers du groupe BEAULIEU (rubrique 1510)
- L'incendie/ explosion au niveau des installations de combustion dont les chaufferies (présence de gaz naturel)
- L'incendie / explosion du fluide caloporteur (extrusion)
- La pollution accidentelle générée par les eaux d'extinction d'incendie des bâtiments

Suite à l'analyse des risques, deux scénarios ont été dimensionnés, il s'agit des scénarios d'incendie des zones deux cellules de produits finis.

Pour le scénario d'incendie généralisé pour la zone de stockage de produits finis IDEAL FIBRES (2663) l'ensemble des distances correspondant aux effets létaux et irréversibles pour la délimitation de la zone des dangers significatifs pour la vie humaine ne dépasseront pas les limites de propriété de la société pour l'ensemble des flux modélisés.

Pour la zone de produits finis divers provenant d'usines du groupe BEAULIEU (1510), les distances correspondant aux effets létaux et irréversibles pour la délimitation de la zone des dangers significatifs pour la vie humaine dépasseront les limites de propriété de la société pour l'ensemble des flux modélisés. A ce jour ces parcelles sont inoccupées et clôturées (hormis pour certaines opérations d'entretien). Les risques pour les tiers éventuels en cas d'incendie de la cellule 1510 sont donc très limités.

La société IFFC a néanmoins demandé début 2015 à EDF (propriétaire de la parcelle AB12) et à la mairie de Comines (propriétaire de la parcelle AB13), la mise en place de restrictions d'usage pour les zones touchées par les flux thermiques avec le report de ceux-ci au niveau du Plan Local d'Urbanisme.

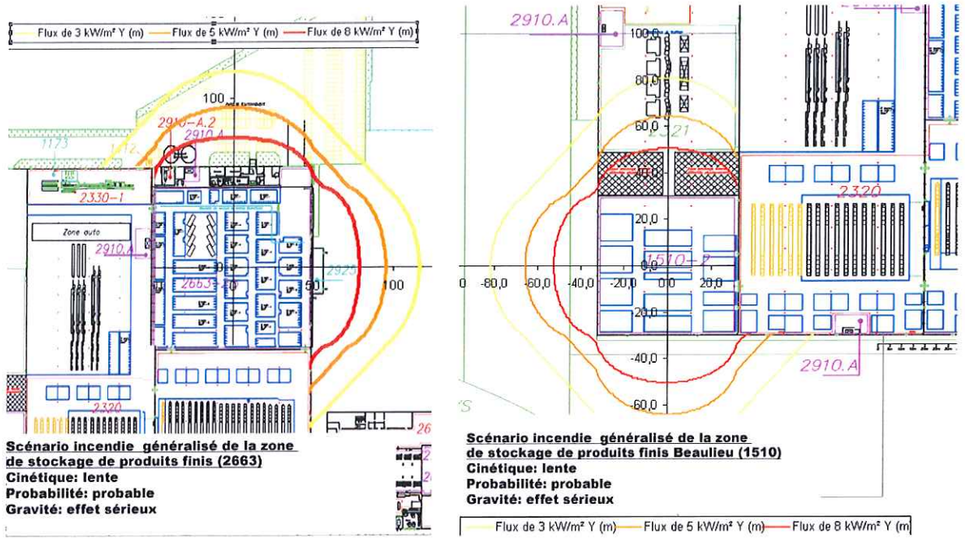

Figure 1 : Représentation des flux thermiques cellules produits finis BEAULIEU (1510) et cellule produits finis IDEAL FIBRES (2663)

In fine, compte tenu de la mise en place de restriction d'usage sur les parcelles voisines inoccupées (et inscription des zones d'effet thermique au niveau du PLU), l'analyse des risques aboutit à un risque résiduel modéré et n'implique pas d'obligation de réduction complémentaire du risque d'accident au titre des installations classées.

Enfin, des moyens de secours adaptés sont installés au niveau du site : extincteurs, système d'extinction automatique réseau de poteaux incendie, réserve d'eau, aire d'aspiration au niveau de la Lys. Ces derniers seront utilisés par les services de secours extérieurs en cas de sinistre.

Situation future / projet de parc urbain

Un projet de vaste parc urbain est en réflexion le long de la LYS, ce projet longerait les limites de propriété du site IDEAL FIBRES & FABRICS COMINES. Ce projet occuperait en autre les parcelles AB12 et AB13 sur lesquelles des effets thermiques sont susceptibles d'intervenir en cas d'incendie de la cellule 1510 (stockage de produits finis divers provenant d'usines du groupe BEAULIEU).

Ainsi il a été défini à la qualification du risque pour la présence d'un parc urbain (et donc de promeneurs) au regard de l'incendie de la cellule 1510. Etant donné que des flux thermiques émis par un potentiel incendie de la cellule 1510 débordent des limites de propriété du site, la présence d'un parc urbain mitoyen du site IDEAL FIBRES & FABRICS COMINES présente un risque inacceptable sans la mise en place de dispositions particulières.

Selon la zone des effets thermiques en dehors du site, des restrictions d'usages spécifiques sont à mettre en place.

Pour la zone où les effets thermiques sont les plus importants (zone des premiers effets létaux et zones des effets létaux significatifs) qui correspond à la zone la plus proche du bâtiment IFFC, il convient d'interdire l'accès à ces zones à toutes personnes (seule les opérations d'entretiens par du personnel informé des risques sont autorisés).

Pour la zone où les effets thermiques sont moindres (zone des effets irréversibles) un peu plus éloignée de la limite de propriété avec le site IFFC, il convient de n'autoriser la réalisation le cas échéant que d'un chemin piétonnier sans infrastructure pouvant induire le stationnement de promeneurs (bancs, jeux, aires de pique-nique, panneaux d'affichage, points d'observation…)

Ainsi la mise en place de ces restrictions d'usage permet la poursuite de l'activité du site IDEAL FIBRES & FABRICS COMINES et la réalisation du parc urbain tout en assurant la sécurité des promeneurs du parc.

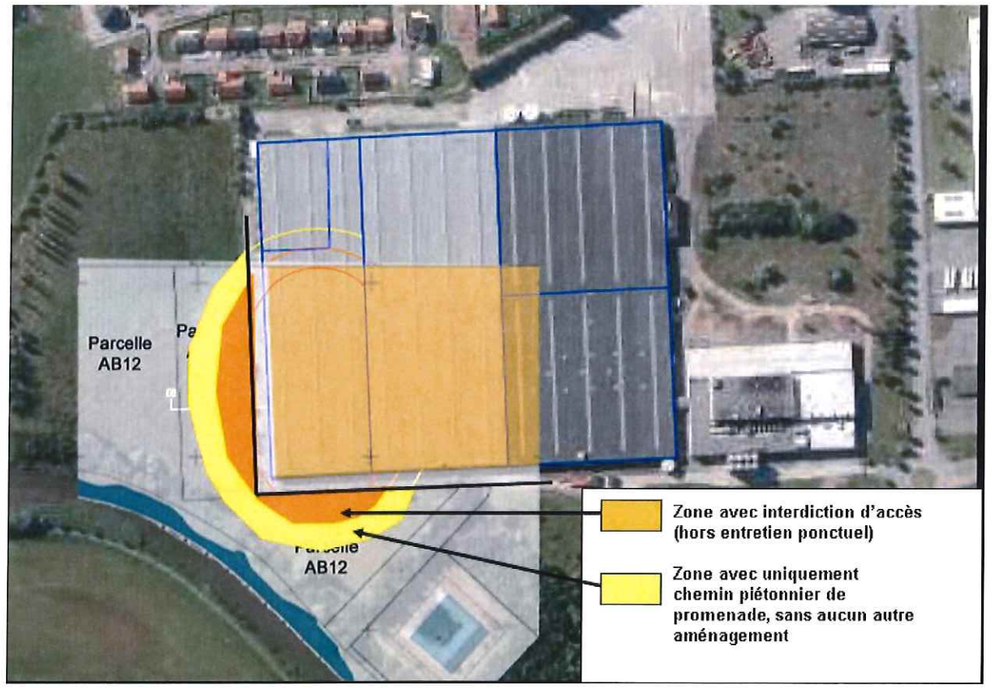

Figure 2 : Localisation des zones de restriction d'usage hors site

Dans tous les cas, avec ou sans réalisation du parc urbain, ces zones hors site où des risques sont susceptibles d'exister (effets irréversibles voire létaux) en raison de l'activité exercée par la société IDEAL FIBRES & FABRICS COMINES doivent être matérialisées au niveau du Plan Local d'Urbanisme afin de pérenniser l'information et d'anticiper les dispositions à prendre dans le cadre de l'exploitation/l'aménagement de ces zones.

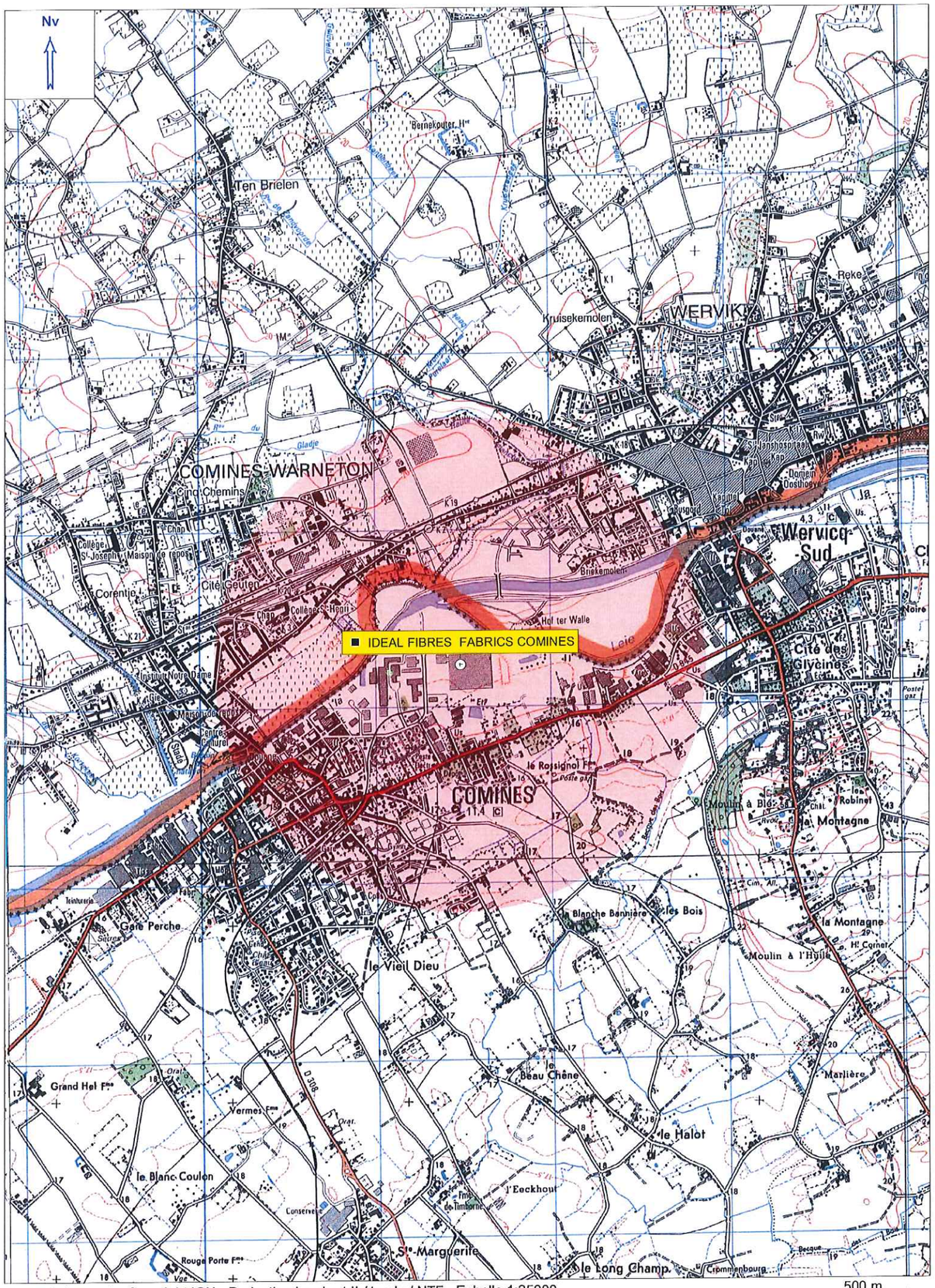

CartoExploreur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000

© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

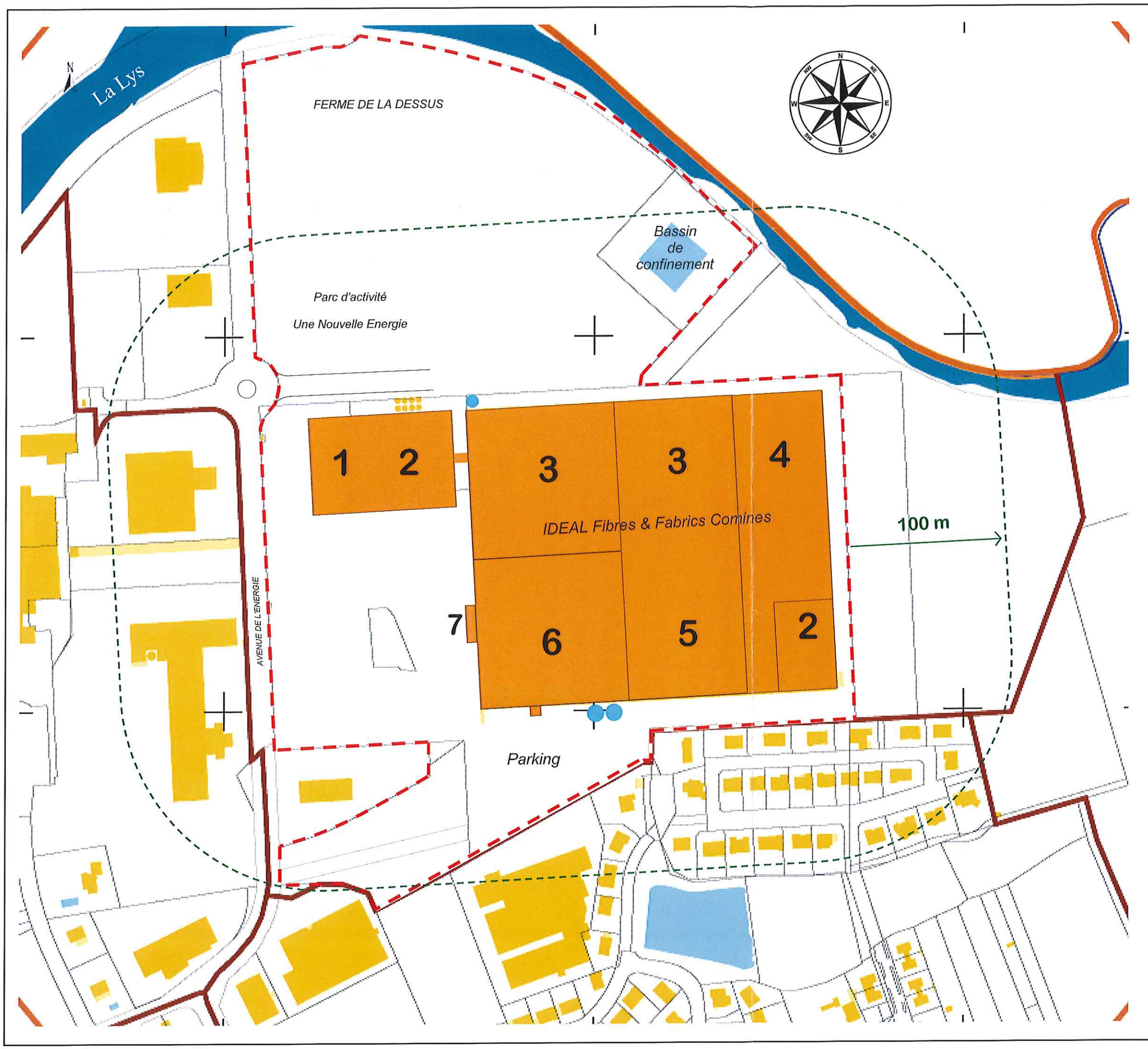

Beaulieu International Group

IDEAL FIBRES & FABRICS SA

Date : 17/03/2016
Echelle : 1/2500 ième
Source : www.cadastre.gouv.fr

Légende :

- - - - *Limite de propriété*

***Bâtiments** (rubriques) :*

1. *2915*
   Procédés de chauffage.
2. *2661*
   Transformation de polymères.
3. *2320*
   Atelier de moulinage.
4. *1510*
   Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts.
5. *2330*
   Teinture, impressions, apprêt, enduction, blanchiment et délavage de matières textiles.
6. *2663*
   Stockage de pneumatiques et produits composé d'au moins 50% de polymères.
7. *2925*
   Ateliers de charge d'accumulateurs.

0m 25m 50m 75m 100m 125m 150m 175m 200m